

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville d'Hudson, tenue au Centre communautaire, le 2 juin 2014.

PRÉSENCES

Ed Prévost	-	Maire
Robert Spencer	-	Conseiller / District électoral #1
Ron Goldenberg	-	Conseiller / District électoral #2
Nicole Durand	-	Conseiller / District électoral #3
Madame Barbara Robinson	-	Conseiller / District électoral #4
Deborah Woodhead	-	Conseiller / District électoral #5
Madame Natalie Best	-	Conseiller / District électoral #6

Vincent Maranda, greffier

1. OUVERTURE ET CONFIRMATION DU QUORUM

Le quorum est atteint et Monsieur le maire Ed Prévost ouvre la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

No : R3619-2014

**Suivant la proposition du conseiller Robert Spencer
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

Que le conseil municipal de la Ville d'Hudson adopte l'ordre du jour du 2 juin 2014 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

No: R3620-2014

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014.

**Pour ce motif
Suivant la proposition du conseiller Barbara Robinson
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu:**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2014 tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le maire Prévost présente monsieur Pierre Labbé des Services EXP inc. qui donne un résumé des études préliminaires et évaluations concernant la situation au lac Pine.

Monsieur Labbé a présenté quatre différents scénarios au conseil tels que la reconstruction du barrage ou l'enlever complètement et a répondu aux questions des citoyens.

4. PÉRIODE DE QUESTION

4.1. Madame Elizabeth Corker – 16 Quarry Point

- Exprime ses inquiétudes relativement au projet de construction au 35 Quarry Point, c'est trop grand, trop haut et le style architectural ne cadre pas avec les propriétés avoisinantes. Pourquoi le conseil a rejeté les recommandations du CCU?

Monsieur le maire Prévost répond que la situation a été réglée à la réunion préparatoire, tous ont voté et la majorité des conseillers ont décidé de voter contre la recommandation du CCU en l'instance. Les membres du conseil ont leurs propres raisons de supporter ou non les recommandations puisque le CCU est strictement un organisme consultatif.

4.2. Madame Kathy Conway – 45 Quarry Point

- Elle dit que la Ville enfreint ses propres règlements. Elle fait la lecture d'une partie du règlement de contrôle architectural. La nouvelle propriété ne cadre pas sur un chemin de campagne et bloquera la vue riveraine des autres propriétés. Est-ce que les autorités ayant juridiction croient que ce règlement est appliqué correctement?

Le conseiller Ron Goldenberg répond dans l'affirmative. Le règlement en question n'est pas parfaitement défini donc les opinions personnelles entrent en jeu dans son interprétation.

4.3. **Madame Helen Kurgansky – 22 Quarry Point**

- Elle a vu une esquisse de la nouvelle maison à être construite. C'est une belle maison, elle sera trop élevée, ne cadre pas, dominera les autres en hauteur. Est-ce qu'il y a une « vision » globale? Est-ce qu'on peut construire n'importe quoi?

Monsieur le maire Prévost explique qu'un mandat a été donné à une firme dans le but de préparer un guide de directives architecturales détaillé à titre de référence pour l'avenir (...) interrompu par madame Kurgansky.

4.4. **Monsieur Craig Gordon – de St-Lazare, président du Club de patinage Hudson-Rigaud-St. Lazare**

- Dit qu'il y a eu un changement dans la politique des commandites de la Ville d'Hudson, une demande a été faite en avril 2013, il y eut une demande pour documents complémentaires à ce moment et il a envoyé les documents nécessaires. Son organisme n'a pas été avisé du changement, le club de patinage offre de subventions sur-le-champ aux résidents d'Hudson qui s'inscrivent au programme à St-Lazare. Demande à madame Haulard d'accuser réception des documents. Est-ce que l'entente entre Hudson et le Club de patinage artistique de St-Lazare sera respecté (...) incompréhensible.

Monsieur le maire Prévost répond dans l'affirmative. Le Conseil abordera la question à la prochaine réunion préparatoire. Il aura son chèque.

4.5. **Madame Leslie Blake-Côté – 18 Quarry Point**

- Le règlement 406, Article 2, 2.1 indique que tout nouveau bâtiment devrait respecter le caractère de l'environnement bâti. Pourquoi contrevenir à cette directive? S'il y a ambiguïté svp le changer.

4.6. **Monsieur Chris Wilkin – 348 Green Lane**

- Il a une question pour madame Haulard : Compte tenu du règlement 406 et de la décision du conseil d'ignorer les recommandations du CCU, a-t-elle expliqué aux nouveaux conseillers leurs obligations en vertu de la Loi sur les cités et villes et de gouverner selon les règlements en vigueur?

Madame Catherine Haulard, directrice générale, répond qu'aujourd'hui, pour la première fois, au lieu de déposer le procès-verbal du CCU, le conseil adoptera une résolution pour chaque dossier en expliquant leur décision, même si c'est positif et en accord avec la décision du CCU et si le conseil décide de ne pas suivre les recommandations du CCU ils devront en expliquer la raison en détail. Malheureusement la situation Quarry Point a eu lieu le mois dernier (...) interrompue par monsieur Wilkin.

- Il demande au conseil de réviser leur décision concernant le 35 Quarry Point car il y aura un impact négatif sur l'environnement à Quarry Point et bloquera la vue riveraine.

Madame Catherine Haulard, Directrice générale, répond que tel qu'indiqué par le conseil, la décision sera révisée (...) interrompue par le maire Prévost qui confirme qu'ils réviseront la situation avec la participation du CCU si nécessaire.

4.7. **Madame Kathleen Brooks – 64 Selkirk**

- Concernant le problème du lac Pine, il a été déclaré plus tôt que le conseil nous donnerait une réponse d'ici 2 semaines. Vous vous y tiendrez?

Monsieur le maire Prévost répond probablement à la prochaine réunion du conseil. L'ingénieur a clairement indiqué que la prochaine étape est une étude hydrologique imposée par le ministère de l'Environnement et ceci pourrait prendre un mois.

Madame Catherine Haulard, Directrice générale, ajoute que la politique de gestion contractuelle indique clairement que tout contrat de plus de \$10,000 doit aller en appel d'offres. Lundi prochain est la date limite pour recevoir les appels d'offres. Le mandat sera octroyé mardi ou mercredi. Le premier estimé reçu est de \$15,000 plus taxes et ce pour l'étude seulement.

- Elle demande au conseil pourquoi le camp de jour fut donné en sous-traitance, elle dit qu'elle a été conseillère au camp de jour pendant quatre années.

Madame Julia Schroeder, directrice des parcs et loisirs, répond qu'une direction plus forte était nécessaire. Des gens d'Hudson furent engagés. Monsieur le maire Ed Prévost interjette et demande que cette question soit adressée directement à madame Schroeder après la réunion.

4.8. Madame Elizabeth Corker – 16 Quarry Point

- Concernant la démolition proposée et le projet de construction au 71 Maple, qui sont les membres du comité de démolition? Le règlement de démolition no. 477 indique que tous permis de démolition doit passer par le CCU et ensuite doit être entendu devant le comité de démolition qui, traditionnellement, est composé de 3 conseillers, un avis doit être publié sur la propriété et dans les journaux.

Monsieur le maire Ed Prévost l'informe qu'il prend bonne note de son commentaire.

4.9. Madame June Penney – 140 Main Road

- Il y a un champ agricole devant sa résidence, suite à ce qu'elle a entendu concernant Quarry Point, est-ce qu'elle risque de faire face au même dilemme? Elle demande à chaque conseiller s'ils aimeraient avoir une telle maison construite près de leur propre résidence?

4.10. Madame Jennifer Butler – 137 Cameron

- Elle mentionne que les gros camions passent toujours sur la rue Cameron; Elle comprend que l'étude du bassin n'est pas une exigence mais une proposition et une recommandation.

5. CORRESPONDANCE

5.1. Dépôt du bordereau de correspondance du mois de mai 2014:

DE	SUJET	RÉSUMÉ
Hydro Québec - M. Sylvain Langis	Public charging points for hybrid vehicles	Information pamphlet from Hydro Québec
Hydro Québec - M. Jonathan Petit	Hydro Québec meter replacement program	Installation of smart meters
MRC Vaudreuil-Soulanges	Conformity analysis - By-Law No 639	Proposed By-Law respects the objectives of the SAR
MRC Vaudreuil-Soulanges	By-Law No 188-3	Modifying By-Laws N ^{os} 188, 188-1 and 188-2 concerning organic material collection
MRC Vaudreuil-Soulanges	By-Law No 222	On the delegation of powers of the Council
MRC Vaudreuil-Soulanges	By-Law No 167-14	Modifying the revised schéma d'aménagement
Hydro Québec	Installation of smart meters	21 Vipond
Hydro Québec	Installation of smart meters	10 Wharf / 541 Main / 726 Main
Hydro Québec	Installation of smart meters	499 Main / 481 Main / 5 rue de Cambridge
Ministère des Transports	Invitation for citizen participation	Acknowledgement of receipt and regrets
Town of Hudson / Ville d'Hudson	Public Security Department - Philippe Baron	Fire at 542 Main
Mr. Lee Crowell	By-Laws 504, 505 and 554	Reply from the Minister of Municipal Affairs
Mr. Lee Crowell	AMT letter	Request for annual rent of \$100
Town of Hudson / Ville d'Hudson	Acknowledgement of receipt	Mr. Lee Crowell's letters
Mr. Cork Winters	Submission to Town of Hudson	Forging an identity for Hudson's future
Town of Hudson / Ville d'Hudson	Acknowledgement of receipt	Mrs. Robin Grinnell's April 22nd letter
Mr. Blair Mackay	Mr. John Angus	Disappointment in Mr. Angus as facilitator
Town of Hudson / Ville d'Hudson	Acknowledgement of receipt	Mr. Blair Mackay's April 27th letter
Mr. Bill Hansen	Vacant lot at 329 Main Road	Additional \$110 taxes for water & no service
Town of Hudson / Ville d'Hudson	Acknowledgement of receipt	Mr. Bill Hansen's letter
Madame Elaine Éthier	Pine Lake	Brine in lake, environmental concerns
Town of Hudson / Ville d'Hudson	Acknowledgement of receipt & reply	Mrs. Éthier's email concerning Pine Lake brine
Mr. Maurice A. Panchyshyn	Property taxes	Complains tax hike of 12%, no service in west end
Town of Hudson / Ville d'Hudson	Acknowledgement of receipt	Mr. Maurice Panchyshyn's letter
Mr. Paul Massie, Cunningham's Pub	Tax bill and interest rate	Finds interest for late payment too high

Town of Hudson / Ville d'Hudson	Reply from Mr. Vincent Maranda, Town Clerk	Mr. Paul Massie's email re: high late payment interest rate
Mr. Bill Séguin	May 5th Town Council Meeting	Citizen behaviour, person taking too much time at question periods explaining cost of well
Town of Hudson / Ville d'Hudson	Acknowledgement of receipt	Mr. Bill Séguin's letter
9188-1300 Québec Inc. (Normand Fortin)	Fire at 542 Main	Thanks Town of Hudson and Fire Department for excellent service re: fire
Town of Hudson / Ville d'Hudson	Acknowledgement of receipt & reply	Mr. Fortin's letter
Mrs. Holly Yates	Hydro Québec	Concerns about installation of smart meters
Town of Hudson / Ville d'Hudson	Acknowledgement of receipt	Mrs. Holly Yates email concerning smart meters

6. **RAPPORT DES COMITÉS, AD HOC, S'IL Y A LIEU**7. **SERVICE DE L'URBANISME**7.1. **Dépôt de la liste des permis émis pour mai 2014 :**

	Mai	TOTAL	MENSUEL	PAR JOUR
Abattage d'arbres/Tree cutting	34	62	62,0	3,1
Agrandissement d'un bâtiment acc.	0	0	0,0	0,0
Agrandissement/expansion	1	2	0,2	0,0
Application de pesticides/pesticides	0	0	0,0	0,0
Arrosage/Watering	9	9	0,9	0,0
Construction d'un bâtiment acc./building construction	1	1	0,1	0,0
Démolition/Demolition	0	0	0,0	0,0
Enseignes / Signs	0	1	0,1	0,0
Garage détaché / Detached garage	1	2	0,2	0,0
Installation septique/Septic install.	1	4	0,4	0,0
Logement bi-génération/Bi-generation home	0	0	0,0	0,0
Nouvelle construction résidentielle/new construction	1	4	0,4	0,0
Ouvrage de captage des eaux souterraines/groundwater catch. work	1	1	0,1	0,0
Permis d'affaires/Business Permits	1	1	0,1	0,0
Piscine creusée/Inground pool	1	1	0,1	0,0
Piscine hors-terre/Aboveground pool	0	0	0,0	0,0
Piscine semi-creusée/semi-inground pool	0	0	0,0	0,0
Raccordement à l'égout/connection to sewer	1	3	0,3	0,0
Travaux de rénovation majeure/major renovations	2	2	0,2	0,0
Vente de garage/Garage sales	17	20	2,0	0,1
Certificat d'autorisation tournage de film/Film permits	1	3	0,3	0,0
Travaux de remblai et/ou déblai – clearing and/or filling work	0	1	0,1	0,0
Déplacement d'un bâtiment sur son terrain/moving of building on own lot	0	0	0,0	0,0
	72	117	23	3,38

7.2. **Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination d'un nouveau membre et reconduction du mandat: réunion du 10 avril – résolution**

No: R3621-2014

Attendu que le 2 avril 1990, la Ville d'Hudson adoptait le règlement no 238 lequel a créé le Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le 5 décembre 2011, la Ville d'Hudson adoptait le règlement no 606 lequel abrogeait le règlement no 238;

Attendu que le 1er octobre 2012, la Ville d'Hudson adoptait le règlement no 621 lequel abrogeait le règlement no 606;

Suivant la proposition de Deborah Woodhead

**Dûment appuyée par le conseiller Ron Goldenberg
Il est résolu :**

Que le conseiller Robert Spencer ne siègera plus sur le CCU pour être remplacé par la conseillère Nicole Durand qui va siéger comme membre du CCU à partir de la date de la présente résolution et pour un terme tel que déterminé par le règlement n° 621.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3. Plan d'action pour réduire les gaz à effet de serre

No : R3622-2014

Accusé réception du Rapport préliminaire Février 2014 préparé par SNC-Lavalin pour un plan d'action pour la réduction des émissions de gaz à effet de serres de la Ville D'Hudson.

7.4. Agrandissement proposé – 141 Bellevue

No : R3623-2014

ATTENDU qu'une demande a été reçue pour la construction d'un agrandissement à la maison au 141 Bellevue;

**Suivant la proposition de Natalie Best
Dûment appuyée par Nicole Durand
Il est résolu :**

D'ÉMETTRE le permis de construction pour l'agrandissement à la maison au 141 Bellevue selon les plans qui furent déposés et présentés au CCU le tout en conformité avec la réglementation municipale en vigueur.

VOTES EN FAVEUR :

Les conseillers R. Goldenberg, N. Durand, B. Robinson, N. Best

VOTES CONTRE :

Les conseillers R. Spencer et D. Woodhead

ADOPTÉE

7.5. Projet Como Gardens – développement sur le lot 4 658 147

No : R3624-2014

ATTENDU une application a été reçue pour un changement de zonage de résidence unifamiliale à des maisons de ville avec 2-3 unités dans le lot 4 658 147 sur Como Gardens;

ATTENDU qu'un projet résidentiel préliminaire fut présenté au CCU et le conseil a reçu leurs recommandations ainsi que les conditions reliées au projet ;

ATTENDU que la partie arrière du lot 4 658 147, qui représente environ 80% de ce qui est décrit comme étant la tourbière (Peat Bog), a été acheté par le Ministère du Transport qui va éventuellement le céder à la Ville d'Hudson;

ATTENDU que les promoteurs du projet suggèrent d'inclure une zone tampon de 10 mètres entre les lots bâtissables et la tourbière, ladite zone tampon serait cédée à la Ville comme faisant partie de l'exigence du 10% pour les transferts de terrains pour les parcs terrains de récréation.

La balance de 10% aura une valeur monétaire

**Suivant la proposition du conseiller Robert Spencer
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu :**

QUE le conseil de la Ville approuve l'émission de permis pour le projet résidentiel Como Gardens dans le lot 4 658 147 conditionnel à ce que le promoteur obtienne toutes les approbations environnementales du Ministère de Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et que le projet soit en conformité avec la législation municipale applicable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5.1. Madame Eva McCartney – 97 Mullan

- Lorsque cette question a été soulevée l'an dernier, elle a préparé une pétition et 90% des résidents de cette région ne voulaient pas de changement de zonage. Pourquoi est-ce que le conseil procède? Elle demande au conseil de reconsidérer cette question.

La conseillère Deborah Woodhead répond qu'ils procéderont avec cette demande de changement de zonage mais à certaines conditions, i.e. : analyse du sol dans cette zone. Il n'est pas juste question des résidents de Como Gardens, c'est aussi une question de densité et de logement abordable pour tous. 80% de la tourbière a été sauvée. Cette question sera examinée par le CCU.

Monsieur le maire Ed Prévost ajoute que le CCU était d'accord avec cet item.

7.5.2. Monsieur Philip Avis – membre du CCU

- Il explique qu'il y a 3 phases en question et que la densité est en égard aux recommandations de la MRC et non selon le règlement municipal. Le projet, tel que présenté, est excellent pour le genre de développement domiciliaire dont la Ville a besoin mais il est peut-être au mauvais endroit. Tous et chacun ici doivent être mis au courant et prendre conscience que le caractère et la nature de notre Ville sera profondément transformé si la MRC est permise d'actualiser son plan directeur concernant le schéma d'aménagement urbain. Il faut examiner ces questions très attentivement (...) incompréhensible (...)

Monsieur le maire Prévost conclut que cette résolution sera adoptée avec toutes les conditions énoncées par monsieur Marcus Owen.

7.6. Démolition et nouveau projet de construction au 71 Maple

No : R3625-2014

ATTENDU que la Ville d'Hudson a reçu une demande de démolition et une proposition préliminaire pour un nouveau projet de construction au 71 Maple;

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu :**

D'APPROUVER les plans tels que soumis et tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion du 5 mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**7.7. Rénovation majeure commerciale au 397 Main**

No : R3626-2014

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour une rénovation majeure commerciale au 397 rue Main;

ATTENDU QUE la nouvelle élévation n'aura qu'un impact mineur sur la rue Main;

**Suivant la proposition du conseiller Robert Spencer
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson
Il est résolu :**

D'APPROUVER les plans tels que soumis et tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme à sa réunion du 5 mai 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**7.8. Agrandissement proposé : 96 Elm**

No: R3627-2014

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour la construction d'un agrandissement à la résidence du 96 Elm;

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu :**

D'APPROUVER des plans tels que présentés avec la remarque suivante:

Les bardeaux à l'étage supérieur pourraient être d'un ton plus foncé pour atténuer la hauteur du bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.9. Agrandissement proposé – 688 Main

No: R3628-2014

ATTENDU QU'une demande a été reçue pour la construction d'un agrandissement à la résidence du 688 Main;

**Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu :**

D'APPROUVER la construction d'un agrandissement au bâtiment existant avec les conditions suivantes :

7.9.1. Tout joint entre les parements extérieurs existants et ceux de l'agrandissement doivent s'agencer de façon à créer une transition uniforme.

7.9.2. Le revêtement extérieur du garage détaché pourrait aussi être adressé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. TRÉSORERIE

8.1. Approbation des déboursés, salaires et comptes fournisseurs:

No : R3629-2014

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance des déboursés déjà effectués et à effectuer des comptes fournisseurs et des salaires pour la période de mai 2014.

Pour ce motif

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson
Il est résolu :**

D'approuver les déboursés, les salaires et les comptes fournisseurs suivants:

i) Déboursés :	\$284 679,13
ii) Salaires :	\$213 856,25
iii) Mensuels	\$1 722 332,46
iv) Paiements directs :	\$20 931,79 – mai

Le trésorier certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants provenant de son fonds général pour pourvoir à ces dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES

10. TRAVAUX PUBLICS

10.1. Demande de subvention – Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

No: R3630-2014

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hudson prévoit faire des travaux d'amélioration de son réseau routier pendant la période estivale 2014.

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont admissibles au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM).

**Il est proposé par le conseiller Ron Goldenberg
Appuyé par le conseiller Robert Spencer
Il est résolu :**

D'AUTORISER la Directrice générale à faire la demande d'aide financière pour les travaux énumérés à la liste Tableau des Travaux de voirie annexée aux présentes pour en faire partie intégrante à Mme Marie Claude Nicholls dans le cadre du programme PAARRM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. **ENVIRONNEMENT**

12. **PARCS ET LOISIRS**

12.1. **Fête Nationale du Québec financement**

No: R3631-2014

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

ATTENDU QUE la Ville d'Hudson désire appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec en contribuant des fonds pour la réalisation d'une célébration le 23 juin 2014 au Parc Jack Layton (groupes musicaux et feux d'artifices).

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best
Dûment appuyée par le conseiller Robert Spencer
Il est résolu:**

Que la Ville d'Hudson soit autorisée de contribuer jusqu'à \$5,000 pour commanditer les festivités du 23 juin, 2014 notamment pour payer les groupes musicaux et les feux d'artifices.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La directrice du service des parcs & loisirs, madame Julia Schroeder, donne le compte-rendu suivant :

- 12.2. Revue des événements tenus en mai
- 12.3. Événements à venir

13. **CULTURE & TOURISME**

La directrice du service de la culture et du tourisme, madame Terry O'Shaughnessy, donne le compte-rendu suivant :

- 13.1. Revue des événements tenus en mai
- 13.2. Événements à venir

14. **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SERVICE INCENDIE**

15. **PROCÉDURES ADMINISTRATIVES**

15.1. **Calendrier de conservation des documents**

No: R3632-2014

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cette loi, tout organisme public doit, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

CONSIDÉRANT que le dernier calendrier de conservation préparé par Archives Lanaudière pour la Ville d'Hudson remplit les attentes de la Ville;

**Suivant la proposition du conseiller Nicole Durand
Dûment appuyée par le conseiller Natalie Best
Il est résolu :**

QUE la Ville d'Hudson autorise la directrice générale à signer le nouveau calendrier de conservation et toute modification future et à soumettre ce calendrier ou toute modification à l'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec au nom de la Ville d'Hudson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. AVIS DE MOTION**16.1. Avis de motion du règlement N° 645 pour la modification du règlement de zonage N° 526 concernant la zone REC-41 et les usages permis**

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Deborah Woodhead qu'à prochaine séance régulière du Conseil de la Ville qu'un amendement au règlement 526 sur le zonage sera présenté pour adoption afin de modifier pour la zone REC-41 les usages qui sont permis afin de permettre les usages publics de catégorie 3; adoption.

Le conseiller Deborah Woodhead demande également dispense de lecture dudit règlement.

16.2. Avis de motion du règlement N° 646 pour la modification du règlement N° 529 concernant les permis et certificats

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Robert Spencer qu'à une prochaine séance régulière du Conseil de la Ville qu'un amendement au règlement N° 529 en ce qui concerne les permis et certificats sera présenté pour adoption.

Le conseiller Robert Spencer demande également dispense de lecture dudit règlement.

16.3. Avis de motion du règlement d'emprunt N° 647 concernant le prolongement du réseau d'égout urbain

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Nicole Durand qu'à une prochaine séance régulière du Conseil de la Ville qu'un règlement d'emprunt N° 647 concernant le prolongement du réseau d'égouts urbain - rue Hazelwood sera présenté pour adoption.

Le conseiller Nicole Durand demande également dispense de lecture dudit règlement.

16.4. Avis de motion du règlement No 648 relatif à la construction, réfection et entretien des rues

Avis de motion est par la présente donnée par le conseiller Ron Goldenberg qu'à une prochaine séance régulière du Conseil de la Ville qu'un règlement N° 648 relatif à la construction, réfection et entretien des rues sera présenté pour adoption.

Le conseiller Ron Goldenberg demande également dispense de lecture dudit règlement.

17. ADOPTION DES RÈGLEMENTS**17.1. Règlement N° 641-2014 modifiant le règlement no 439 en rapport avec le plan de pension**

No: R3633-2014

Attendu qu'il est dans le meilleur intérêt des employés cadres et la Ville d'Hudson de réviser les termes du plan de pension en vigueur.

Attendu qu'un avis de motion fut préalablement donné à la session régulière du conseil le 3 mars 2014 et que les membres du conseil municipal déclarent avoir lu le règlement no 641 et renoncent à sa lecture.

**Suivant la proposition du conseiller Natalie Best
Dûment appuyée par le conseiller Barbara Robinson
Il est résolu :**

Que la Ville d'Hudson approuve le règlement no 641 qui amende le règlement no 439 sur le plan de pension.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**17.2. Projet de Règlement N° 644 modifiant le règlement de construction N° 528**

No: R3634-2014

ATTENDU QUE le conseil municipal considère opportun ce changement au règlement de construction pour la ville afin de permettre dans des situations particulières l'utilisation de pieux vissés pour des agrandissements quatre saisons;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à l'unanimité l'amendement de cette section du règlement lors de la réunion du 10 avril 2014;

ATTENDU QUE le présent règlement n'est pas soumis à l'approbation par voie référendaire;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai 2014;

ATTENDU QUE les exigences de l'article 356 de la Loi des cités et villes ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement no 644 et renoncent à sa lecture;

**Suivant la proposition du conseiller Robert Spencer
Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand
Il est résolu :**

Que le règlement N° 644 modifiant le règlement de construction soit adopté et qu'il soit décrété tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.3. **Projet de Règlement N° 645 modifiant le règlement de zonage N° 526**

ATTENDU QUE qu'il est nécessaire de modifier pour la zone REC-41 les usages qui sont permis afin de permettre les usages publics de catégorie 3;

ATTENDU QUE la ville d'Hudson prendra en charge éventuellement le bâtiment utilitaire de traitement des eaux usées du projet Whitlock West;

ATTENDU QUE le conseil municipal considère ce changement nécessaire puisque nous prenons en charge le bâtiment utilitaire;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à l'unanimité l'amendement de cette section du règlement lors de la réunion du 10 avril 2014;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 123, le présent règlement doit être soumis à une assemblée publique de consultation;

ATTENDU QUE le présent règlement est soumis à l'approbation par voie référendaire, conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE les exigences de l'article 356 de *la Loi des cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement N° 645 et renoncent à sa lecture;

**Suivant la proposition du conseiller Ron Goldenberg
Dûment appuyée par le conseiller Deborah Woodhead
Il est résolu :**

QUE le premier projet de règlement N° 645 soit et est par la présente adopté et décrété comme suit :

L'annexe C du règlement de zonage N° 526 intitulé « grille des usages et normes » est modifié dans le but de modifier certaines normes de la grille des usages et normes pour la zone REC-41, en ajoutant l'usage public de catégorie 3 ainsi que les dispositions normatives quant à la superficie de terrain, le frontage des terrains, les différentes marges de recul, la hauteur du bâtiment et la superficie minimale requise, ladite Annexe C est remplacée dans son intégralité par l'Annexe C ci-annexée pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18. **AFFAIRES REPORTÉES**

19. **QUESTIONS DES CITOYENS:**

19.1 **Madame Elizabeth Corker – 16 Quarry Point**

- Demande si le règlement concernant les modifications de certaines normes de la grille des usages et normes pour la zone REC-41 sera l'objet d'une consultation publique, mentionne qu'il y eut une procédure différente pour la proposition de zonage de Como Gardens lors du changement des résidences multifamiliales. Est-ce que cela veut dire que suite aux tests du sol il n'y aura pas de consultation publique? Il n'y aura pas de consultation publique pour ce changement de zonage? Elle dit qu'elle sait que la réponse sera non et que les citoyens perdront leurs droits concernant les changements de zonage, droits qu'ils ont toujours eu. Pourquoi est-ce que les procédures normales relatives aux changements de zonage ne sont pas suivies.

Le conseiller Deborah Woodhead répond que ce projet n'est pas un fait accompli (...) interrompue par madame Corker.

La directrice du service de l'urbanisme, madame Nathalie Lavoie, répond qu'elle adressera la question concernant Como Gardens. Ce qui a été présenté à la Ville requiert aussi une modification au plan directeur d'aménagement et simultanément une modification au règlement de zonage. Il y aura une consultation publique, cela fait partie du processus. Parce que c'est la première fois qu'elle fait ce genre de modification, elle doit vérifier comment ces changements doivent être faits. Elle doit confirmer si, suite à la consultation publique, si les citoyens auront le droit de parole. Lorsqu'il y a un changement au plan directeur en même temps qu'un changement de zonage et si c'est conforme au changement directeur, il est possible que cette situation ne soit pas assujettie à une approbation référendaire. Mais avant que tout ceci soit fait, ils (promoteur) doivent nous faire parvenir les résultats des analyses du sol, elle a aussi demandé que ceux-ci lui fournissent l'autorisation du ministère de l'environnement et elle en fera rapport au conseil.

Le conseiller Robert Spencer réitère qu'il y aura un référendum soit pour le changement de zonage ou pour le changement au plan directeur. D'une façon ou d'une autre il y aura un registre et une consultation publique.

19.2 **Monsieur Larry Gray – 106 Elm**

- Il indique qu'il a envoyé une lettre par courriel il y a plusieurs mois concernant le problème d'eau et compte tenu des problèmes avec notre puit qu'il serait plausible d'utiliser l'eau du lac et de se lancer dans l'industrie de l'eau, vendre l'eau à St-Lazare. Est-ce que cette option a été considérée?

Le maire Prévost répond qu'on y pense mais c'est à un stage préliminaire. C'est un grand projet qui coûtera très cher. Il a eu deux rencontres avec les maires de Rigaud et St-Lazare qui ont aussi le même problème. En fait, Vaudreuil-Dorion a aussi le même problème. Ils font des rénovations majeures à leur système. C'est un projet très coûteux et dans l'état financier où se trouve la Ville présentement c'est un projet très préliminaire. La Ville doit continuer à considérer cette option vu qu'éventuellement ce sera la seule solution.

19.3 **Monsieur Trail Grubert – 101 Como Gardens**

- Concernant le projet Como Gardens, est-ce que la tourbière a été cédée à la Ville d'Hudson? Est-ce que la zone a été subdivisée? Combien d'unités? Est-ce qu'on a reçu les tests du sol demandés à l'automne? Il est inquiet de la capacité du sol, comment construiront-ils les fondations? Est-ce que le système sanitaire a été considéré, la capacité sera suffisante? Il demande des copies des règlements lorsqu'il y a avis de motion à l'ordre du jour.

Monsieur le maire Prévost répond pas encore. Le conseiller Robert Spencer est d'accord. Le conseiller Deborah Woodhead ajoute que ce sont des semi-détachés d'un étage. La directrice du service de l'urbanisme, madame Nathalie Lavoie répond qu'ils sont en attente des tests du sol et qu'ils attendent ce rapport avant de regarder les fondations. Le conseiller Deborah Woodhead indique qu'ils seront reliés au système d'égout. La directrice générale, madame Catherine Haulard, répond que la capacité du système d'égout sera adéquate, la compensation sera corrigée afin de traiter la question (...) interrompue par monsieur Grubert.

Monsieur le maire Prévost répond la question eu égard aux avis de motion et l'avise qu'il n'y a aucune obligation de fournir des copies des projets de règlement. La directrice générale madame Catherine Haulard ajoute que les règlements doivent être disponibles tel que la loi l'exige, les copies des règlements sont disponibles pour ceux qui le demandent.

19.4 **Monsieur Ryan Spencer – 104 Upper Whitlock**

- L'an dernier il y a eu des études concernant l'eau dans son quartier, il y a de l'eau qui déborde des fossés sur sa propriété, est-ce qu'on a des résultats des études? Est-ce qu'on peut régler cette situation?

Le directeur des travaux publics, M. Paul Boudreau, répond que c'est un projet en cours, une liste des choses à faire par la Ville est en train d'être

préparée.

- C'est un problème depuis 6 ans, il en discute avec la Ville et on lui répond toujours la même chose, est-ce qu'on peut faire quelque chose? Est-ce que les constructions en cours dans la région peuvent être retardées jusqu'à ce que ce problème soit résolu?

Monsieur Paul Boudreau réplique qu'en ce qui concerne les ponceaux la Ville a une nouvelle politique depuis l'automne dernier et ne remplace plus les ponceaux des résidents, c'est la raison pourquoi on ne remplace pas le sien.

- Monsieur Spencer indique qu'il ne peut utiliser une partie de son entrée dû à ce problème. Si les fossés causent le soulèvement des ponceaux comment peut-on prétendre que ce n'est pas la responsabilité de la Ville? Le directeur des travaux publics, monsieur Paul Boudreau, répond qu'il a reçu instruction de ne pas remplacer les ponceaux. Madame Haulard est en mesure de répondre à cette question.

Madame Haulard réplique qu'elle n'était pas au courant que la situation causait des dommages à son entrée. Si la Ville cause des dommages à une propriété, la Ville s'en occupera.

19.5 **Madame Maureen Cunningham- 52 Turtle Pond**

- En août dernier elle a reçu une lettre de la Ville d'Hudson l'avisant que la rue Turtle Pond était sur une liste prioritaire pour l'asphalte. Rien n'a été fait encore. Est-ce toujours sur la liste de priorités?

Monsieur le maire Prévost dit qu'il a la liste en main; madame Catherine Haulard, directrice générale, ajoute qu'une résolution a été adoptée par le dernier conseil autorisant les réparations. Ce sera fait cette année.

- Elle a aussi un problème d'eau, c'est aux dossiers de la Ville depuis plus de 3 ans. Personne n'est allé voir. Qui est responsable du drainage d'eau sur son terrain?

Monsieur le maire Prévost l'informe que son commentaire fut noté.

19.6 **Madame June Penney – 140 Main**

- Concernant les ponceaux, elle comprend qu'ils sont sur les propriétés de la Ville. Demande une explication de la décision de ne pas les remplacer. Madame Catherine Haulard, directrice générale, répond que les ponceaux sont sur les terrains de la Ville mais la Ville permet aux citoyens d'utiliser ses propriétés pour se rendre à leurs résidences, c'est un droit de passage, un privilège. À cause de la jurisprudence, ça doit être ainsi, la Ville ne peut payer pour une entrée privée. La Ville ne peut utiliser des fonds publics (interrompue par madame Penney) incompréhensible.

- Madame Penney demande pourquoi la Ville s'en occupait dans le passé. Madame Haulard l'informe que ce n'était pas la bonne façon de faire les choses et on ne le fera plus. La décision n'est pas personnelle mais professionnelle et basée sur l'expérience et la loi.

- Madame Penney demande combien ça coûte de remplacer un ponceau. Madame Haulard répond entre \$200 et \$500 selon le diamètre et la longueur.

- Madame Penney demande si quelqu'un connaît Monsieur Weiner? Pourquoi est-ce que la Ville considère changer un règlement pour un individu qu'ils n'ont jamais rencontré? Elle suggère au conseil de faire leurs devoirs concernant monsieur Weiner et de vérifier ses références avant de changer le règlement de zonage.

19.7 **Madame Eva McCartney – 97 Mullan**

- Elle demande ce qui a changé au cours des 4 derniers mois, pourquoi demander un changement dans le règlement de zonage? Pourquoi changer le plan directeur? (incompréhensible)

La directrice du service de l'urbanisme, madame Lavoie, répond que c'est à cause de la densité qu'on doit changer le plan directeur. Il n'y aura pas plus de maisons mais un triplex au lieu d'un duplex. Le promoteur veut un triplex dans la phase I du projet. Il y aura 3 phases, mais les deux autres phases n'ont pas eu l'autorisation du ministère donc la Ville s'occupe de la phase I uniquement à Como Gardens.

- Madame McCartney indique que c'est incompatible avec le caractère du quartier. Pourquoi est-ce considéré? Aimerais qu'on prenne un peu plus de temps afin de voir l'historique du promoteur, regarder ses projets qui n'ont pas réussi, regarder les sous-traitants qu'il emploie, demande au conseil d'étudier le dossier avant de procéder.

19.8 **Madame Joanne Verdier – 84 Birch Hill**

- Concernant le commentaire de ne pas avoir un referendum pour chaque décision, elle peut apprécier que le conseil est très jeune et sans expérience, alors puisque des consultants sont engagés, peut-être qu'un consultant avec de l'expérience en règlements municipaux pourrait être engagé afin que les décisions remises en question ce soir puissent aller de l'avant et qu'on évite tous ces délais, pourquoi ne pas engager

quelqu'un d'expérience afin de vous aider à comprendre les règlements? Le conseiller Deborah Woodhead répond que le conseil a mandaté une firme de consultants dans le but de nous aider avec nos règlements architecturaux et d'urbanisme et ce, sur une base journalière.

- En janvier il fut entendu qu'il n'y aurait pas de sous traitance et madame Haulard a mandaté quelqu'un pour négocier avec le syndicat. Quel est le statut en cette instance et combien a-t-on dépensé?

Monsieur le maire Prévost répond que la négociation n'a pas débuté (...), il y a un plan pour le normatif, et c'est correct d'engager une tierce partie dans le but de négocier pour la Ville, le budget est sous contrôle. Eu égard à la sous traitance, il y a certains domaines d'expertise que le conseil n'a pas et oui, c'est un nouveau conseil qui se réserve le droit de faire des erreurs à l'occasion et qui peut faire amende honorable et retarder des décisions.

19.9 Monsieur Austin Rikly – 76 Mount Pleasant

- Il désire discuter du Lac Pine un peu plus, le conseil devrait observer et voir les effets écologiques et environnementaux de la rivière. En amont et en aval. Ces changements doivent être adressés. Il a fait des tests et il y a trop de phosphates dans l'eau.

Le maire Prévost réplique qu'un résident d'Hudson, biologiste de grande renommée, a aussi fait des tests et ses conclusions étaient très différentes de celles énoncées par monsieur Rikly. Le biologiste affirme que la qualité de l'eau est une des meilleures dans la MRC Vaudreuil-Soulanges.

La directrice générale, madame Haulard, remercie monsieur Rikly et le félicite d'avoir assisté à la réunion jusqu'à la fin de la soirée et de son engagement envers le lac.

19.10 Monsieur Jean-Yves Massenet – 124 Maple

- Félicite monsieur Rod Hodgson pour son travail lors de la collecte des branches et feuilles. Quatre voisins de son quartier ont décidé d'aider la Ville et ont ramassé toutes les branches passé la rivière Viviry. Les gens jettent leurs branches et leurs feuilles dans ce secteur. Serait-ce possible pour la Ville d'installer des enseignes interdisant de jeter des rebus à cet endroit? Mentionne qu'il y a de moins en moins d'eau potable, pourquoi permettre les promoteurs de construire s'il n'y a pas d'eau?

Monsieur le maire Prévost est d'accord qu'il est nécessaire de trouver plus de sources d'eau et que les règlements interdisant l'arrosage des pelouses devraient être appliqués.

19.11 Madame Miriam Tabori – 83 Oxford

- Les Vallées d'Hudson n'ont pas de lumières et c'est devenu dangereux de tourner le soir. Aimerais que le conseil se penche sur la question, elle propose qu'en plus d'un règlement sur la hauteur des bâtiments, le paysage des rues devrait être considéré. Cela pourrait aider dans le cas de Quarry Point; les membres du CCU croient qu'ils ont besoin de membres additionnels, préférablement avec de l'expérience en urbanisme ou en architecture.

19.12 Madame Diane Piacente – 692A Main Road

- Question concernant la rue Hazelwood, est-ce que trois (3) maisons doivent être raccordées à l'aqueduc?

Le maire Prévost répond oui, c'est un projet similaire à Kiltteevan.

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

No: R3636-2014

Suivant la proposition du conseiller Deborah Woodhead

Dûment appuyée par le conseiller Nicole Durand

Il est résolu :

Que la présente session du conseil de la Ville d'Hudson soit levée à 23h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Ed Prévost
Maire**

**Vincent Maranda
Greffier**